

Charte

**Pour une production de bois-énergie
issue de la gestion pérenne du
bocage**



CHARTE

*Pour une production de bois-énergie issue de la gestion
pérenne du bocage*

Préambule

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) achèvera en juin 2014 les travaux de son premier Centre Aquatique à Nort sur Erdre. Il sera équipé d'une chaudière bois-énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire d'une puissance d'environ 600 kW qui nécessitera 700 tonnes /an de plaquettes de bois déchiqueté. Un deuxième Centre aquatique est prévu à Treillières avec le même objectif en terme de consommation de bois par an.

A travers ces projets, la CCEG a l'ambition de maîtriser sa facture énergétique, de relocaliser l'économie, de maintenir une agriculture durable, d'être en circuit court et de préserver le bocage, constitutif de l'identité du territoire et contribuant au cadre de vie apprécié et reconnu. La ressource en bois fournira une énergie renouvelable et locale.

Dès 2010, la collectivité a souhaité recenser sur son territoire l'ensemble de la ressource disponible et mobilisable en matière de bois (principalement le bois bocager et les boisements privés). Le potentiel bois-énergie a été estimé à 10 000 tonnes /an (avec une rotation de 15 ans). Ce potentiel est aujourd'hui suffisant pour approvisionner les projets intercommunaux mais il reste à le mobiliser tout en étant dans le cadre d'une gestion pérenne de la ressource.

Cette charte est liée à un guide des bonnes pratiques de gestion du bocage et a pour but d'engager les futurs producteurs dans leurs démarches de gestion de la ressource bois et de fourniture d'une plaquette de bois déchiqueté de qualité et adaptée aux exigences de la chaudière bois de la CCEG.

I. L'objet de la charte

Cette charte est destinée à garantir à la CCEG un approvisionnement issu d'une gestion pérenne du bocage pour contribuer au maintien et au renouvellement de celui-ci sur le territoire.

Elle permet un engagement solennel des parties prenantes.

II. Les principes partagés

1) Les objectifs

- **Préserver, régénérer le bocage**
- **Valoriser le bois issu de l'entretien des haies**
- **Favoriser la réappropriation de savoirs et de savoir-faire autour du bocage**

2) Les engagements du producteur

- **Préserver les intérêts et la multifonctionnalité du bocage**
- **Redonner une valeur économique et productive aux haies**
- **Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement**
- **Veiller à un prélèvement équilibré de la ressource en planifiant les actions d'entretien**

Le bocage contribue à la qualité des paysages ruraux et périurbains du territoire d'Erdre et Gesvres. Il assure de nombreuses fonctions et services écosystémiques. Ainsi favoriser le maintien et l'entretien durable de ce patrimoine est indispensable.

La production et l'utilisation de bois plaquettes offre une opportunité de valorisation d'une ressource locale dans une filière innovante.

De ce fait, la collectivité souhaite que le futur bois qui sera utilisé dans ses chaudières respecte un certains nombres de prescriptions et recommandations, détaillées dans le Guide des Bonnes Pratiques

III Engagement des parties prenantes

Je soussigné(e),....., m'engage à respecter les principes énoncés dans la Charte et les prescriptions du Guide des Bonnes Pratiques lié à la charte.

Fait en 2 exemplaires, à

Le

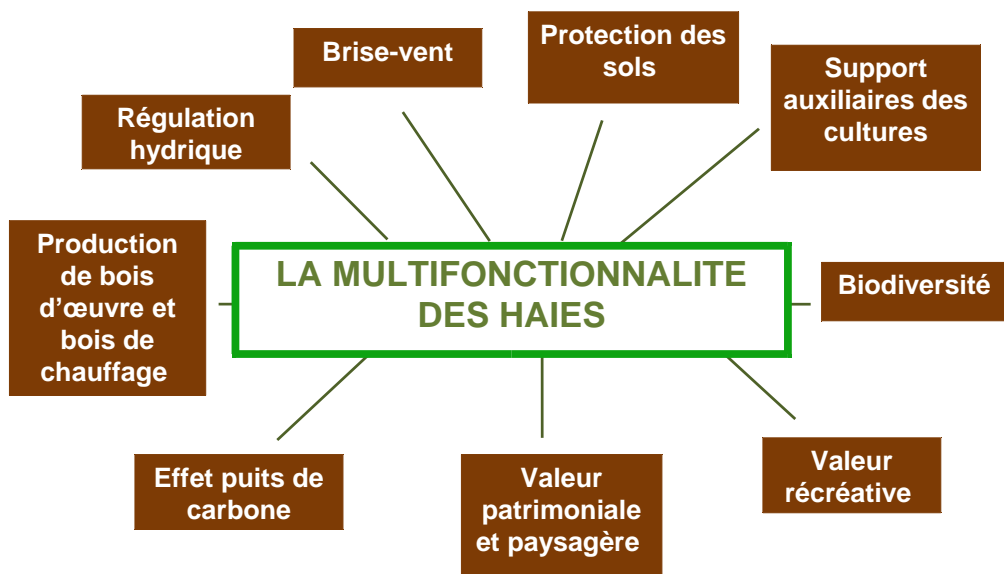
Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Guide de bonnes pratiques de gestion du bocage

I. Le bocage : une composante essentielle au territoire

Les nombreuses fonctions assurées par le bocage ne sont plus à démontrer. Cependant, la collectivité souhaite insister l'importance du bocage pour l'intérêt collectif ainsi que pour l'agriculture. Le schéma ci-dessous synthétise certaines des fonctions des haies.



Pour que le bocage assure ces différents rôles, il doit être présent d'un point de vue quantitatif et qualitatif (linéaire, largeur de la haie, nombre de strates, richesse floristique, etc.). Rappelons que le bocage, milieu façonné par l'Homme a besoin d'être entretenu pour perdurer. Ces différentes interventions nécessitent de respecter un certain nombre de prescriptions et recommandations, exposées ci-dessous.

II. La gestion du bocage

1. LA PERIODE DE COUPE

A l'exception de conditions d'exploitation particulières (accessibilité en zones humides notamment), les interventions d'émondage, de recepage et d'abattage seront réalisées en dehors des périodes de reproduction de la plupart des espèces animales : entre le 1er avril et le 30 juin.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Coupe												

Période conseillée Période possible Période déconseillée

A la fin du mois d'août, les arbres auraient une petite descente de sève. Sur les zones humides il pourrait donc être conseillé d'intervenir à la fin du mois d'août. Il restera ensuite la question du feuillage : car pour produire de la plaquette de qualité, il ne faut pas de feuilles. Dans les zones pâturées, si des troupeaux sont à proximité, les feuilles seront consommées ce qui permet d'apporter une solution.

2. LES TECHNIQUES DE COUPE

❖ Les recommandations globales

- D'une manière générale, ne pas effectuer de coupe rase mais une coupe sélective en laissant un arbre tous les 6 à 10 m sauf s'il n'y a que des arbustes : saule, noisetier...
- Veiller à maintenir le potentiel de la haie en renouvelant les arbres vieillissants.
- Etre vigilant quant à la régénération naturelle et aux jeunes plants qui peuvent avoir émergés spontanément (dans les ronciers/ au pied de la haie)
- Conserver le lierre, s'il est non envahissant.
- Préserver les arbres remarquables (âge, espèce...) et certains arbres morts, s'ils ne sont pas dangereux pour autrui.
- Désinfecter le matériel dans les zones à risques (zones à chancre du châtaignier par exemple).

❖ Recépage

Il se fait au ras de la souche pour une meilleure stabilité des rejets.

❖ Elagage des arbres de haut-jet conservés

Coupe de branches basses au maximum sur un tiers de la hauteur, pour faciliter le passage des engins ou pour avoir à terme du bois d'œuvre sans nœud. La coupe des branches est réalisée le plus près possible du tronc en préservant le bourrelet cicatriciel.

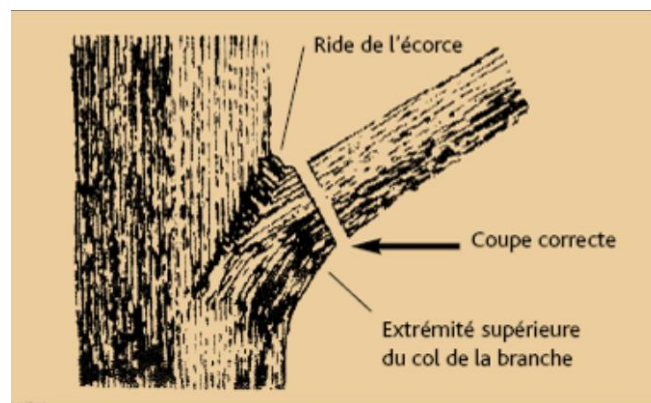


Schéma de la coupe optimale permettant une bonne cicatrisation

III. L'organisation du chantier

- Organiser des chantiers de coupe et de broyage dans le respect des règles de sécurité, et dans une optique de faible consommation d'énergie.

Pour la production de plaquettes :

Les arbres ou les branches doivent avoir un diamètre à la base d'un minimum de 15 cm environ. Le bois utilisé ne doit pas être composé que de branches de trop petit diamètre qui entraînent une production de fines (encrassement de la chaudière) ou de queues de déchiquetage (blocage des vis sans fin).

- Faire des andains de 2 à 3 mètres de hauteur,
- Empiler les branches, troncs et/ou grumes toujours dans le même sens. Les pieds doivent être le plus alignés possible (moins de 1m de différence) pour être facilement accessibles à la déchiqueteuse.
- Défourcher uniquement les branches trop à la perpendiculaire des troncs et de gros diamètres ne pouvant pas entrer dans la goulotte du broyeur,
- Ne pas pousser ou tasser les branches en andain afin d'éviter les enchevêtrements, coûteux en temps à reprendre avec le grappin du broyeur.



Mise en andain

Pour le déchiquetage, le bois doit être exempt de terre, de feuilles et d'aiguilles et de tout autre corps étranger. Il faut donc éviter de pousser les bois ou de les traîner. Ces précautions sont déterminantes pour la qualité du produit fini et la valorisation en chaudière bois-énergie.

⇒ ***Etre vigilant quant à la portance du sol et au respect de celui-ci***

IV. Le déchiquetage

Il conviendra d'utiliser un matériel adapté permettant d'une part d'assurer la qualité de bois déchiqueté requise, d'autre part de respecter l'environnement. La déchiqueteuse étant un engin très lourd, le producteur s'engage à ne pas réaliser le chantier pendant les périodes très humides et ceci pour limiter l'impact sur les sols. De plus, des pneus basse pression seront recommandés.

Lors du transport et notamment des entrées et sorties de parcelles, une attention particulière sera portée aux zones de passage des engins, en évitant notamment les cours d'eau et les mares.

Pour produire une plaquette calibrée et homogène, il faut s'assurer de l'affûtage des couteaux de la déchiqueteuse, vérifier la grille et la régularité du débit.

Le chantier devra être laissé propre. Tous les déchets (plastiques, métalliques, etc.) seront récupérés et, dans la mesure du possible, recyclés. Afin de préserver la qualité des eaux, tous les déchets liquides (huiles de moteur...) seront récupérés et recyclés.

